

<http://pierrealainmillet.fr/Qualite-de-l-air-un-bilan-pour-une>



Conseil de métropole du 27 juillet 2020

Qualité de l'air, un bilan pour une écologie pour tous

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : lundi 27 juillet 2020

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Cette délibération acte des premières aides aux acteurs économiques pour le renouvellement de leur parc de véhicules imposé par la création de la "Zone de Faible Emission" par la métropole depuis début 2020.

Elle est l'occasion de demander un vrai bilan de cette ZFE car le faible nombre d'aides, une vingtaine, qui ne représentent que 10% des crédits prévus, interroge.

Il faut redire qu'au fonds la ZFE n'a d'efficacité que si elle est réellement contrôlée. Or pour l'instant, ce sont les seules polices municipales qui doivent la faire respecter et elles ont de nombreuses préoccupations naturellement prioritaires avec les rodéos, les incivilités, les mortiers...

Donc, l'impact de cette ZFE sur la qualité de l'air est forcément très faible, car ce n'est pas l'interdiction par elle-même qui réduit les pollutions, mais le renouvellement réel du parc automobile ! Or si aussi peu d'acteurs économiques ont sollicité les aides, c'est que bien peu se sont engagés, la crise a évidemment modifié les priorités de tous.

Permettez-moi cependant de souligner que le conseil de métropole avait décidé l'an dernier d'étendre le dispositif d'aide aux communes (délibération 2019-3898) en s'appuyant sur le guichet unique ZFE de la métropole et que cette extension n'a pas été mise en oeuvre en pratique, alors que de nombreuses communes font face à l'enjeu du renouvellement de parc imposé par la ZFE

Donc, il nous fait un vrai bilan pour comprendre ce qu'il faut faire pour une ZFE qui joue vraiment son rôle.

Nous rappelons que ce n'est pas l'extension géographique de la ZFE qui fait son impact sanitaire. Quand une entreprise de la zone industrielle de Vénissieux-Corbas-Saint-Priest, change un véhicule qui doit aller parfois à Lyon, ce ne sont pas que les riverains lyonnais qui en bénéficie, mais toutes les communes dans lesquelles circulent ce véhicule, sans doute Corbas, Saint-Priest, Vénissieux... et beaucoup d'autres.

C'est bien l'impact de la ZFE sur le renouvellement de parc qui est le vrai enjeu.

Nous insistons sur la nécessité de mesures pragmatiques et non pas médiatiques sur ce sujet, au service des artisans, commerçants et petites entreprises de l'agglomération

Quand à l'extension aux véhicules personnels, nous insistons une nouvelle fois sur la prise en compte de la dimension sociale. Il n'est pas acceptable pour un ouvrier de banlieue devant se rendre à son travail à Lyon, de se voir interdire son véhicule pendant qu'un cadre supérieur au volant d'un superbe SUV Critair 1 lui passe devant !

Le bilan sur la ZFE et son évolution devra être partagé.

Post-scriptum :

Intervention réécrite et complétée par rapport à celle fait en séance...